

Annexe 1 : Tableau synoptique des solutions transitoires proposées dans la partie francophone du canton de Berne

solution transitoire scolaire
 solution transitoire duale
 solution transitoire à bas seuil

	APP Pratique et formation générale (APF)	APP Pratique et intégration (API)		Préapprentissage standard	Préapprentissage d'intégration ¹	SEMO standard	SEMO plus	APP plus
		API 1	API 2					
OBJECTIF	<p>Entrée dans la formation professionnelle initiale :</p> <p>Clôture du processus de choix professionnel, approfondissement des compétences pratiques et des connaissances générales en lien avec le choix professionnel, développement de la personnalité</p>	<p>Encouragement de l'intégration de jeunes nouvellement arrivés</p> <p>Clarification et approfondissement des compétences de base dans la langue nationale, des connaissances générales et des compétences pratiques</p> <p>Acquisition de connaissances quant au quotidien en Suisse et première orientation professionnelle</p>	<p>Choix professionnel et préparation à une formation professionnelle initiale ou à un préapprentissage :</p> <p>Apprentissage plus poussé d'une langue nationale, approfondissement des connaissances générales et des compétences pratiques en fonction du choix professionnel</p>	<p>Entrée dans la formation professionnelle initiale</p> <p>Amélioration des compétences scolaires et personnelles en fonction du choix professionnel</p> <p>Acquisition de compétences professionnelles</p>	<p>Entrée dans la formation professionnelle initiale</p> <p>Apprentissage plus poussé d'une langue nationale, acquisition de connaissances quant au quotidien en Suisse et préparation à une formation en fonction du secteur professionnel choisi</p> <p>Approfondissement des compétences professionnelles</p>	<p>Entrée dans la formation professionnelle initiale, développement de la personnalité</p>	<p>Acquisition des compétences professionnelles de base, développement des compétences personnelles et sociales</p>	<p>Entrée dans la formation professionnelle initiale, développement de la personnalité</p>

¹ Seulement en allemand lors de l'année scolaire 2018-2019, programme pilote du SEM pour les années 2018 à 2021

	APP Pratique et formation générale (APF)	APP Pratique et intégration (API)		Préapprentissage standard	Préapprentissage d'intégration ¹	SEMO standard	SEMO plus	APP plus
		API 1	API 2					
TYPE D'OFFRE/ STRUCTURE	5 jours d'enseignement avec des parties pratiques de 10 à 40 % max. Temps plein, vacances scolaires	5 jours d'enseignement avec des parties pratiques de 10 à 40 % max. Temps plein, vacances scolaires		Duale : 2 jours d'enseignement, 3 jours de travail en entreprise Temps plein, au min. 5 semaines de vacances (moins de 20 ans)	Duale : en général 2 jours d'enseignement, 3 jours de travail en entreprise Temps plein, au min. 5 semaines de vacances	Duale : 2 jours d'enseignement, 3 jours de travail au sein de l'école ou en entreprise De 50 à 100 %, vacances prévues par l'AC	Duale ou sous forme de projet, en principe peu voire pas d'enseignement De 40 à 100 %, vacances prévues par l'AC	Temps réparti à parts égales entre l'enseignement et les stages de découverte Temps plein, 6 semaines de vacances
DURÉE	1 année scolaire	1 à 2 semestres (modulaire)		1 année scolaire	1 année scolaire	Souple (210 jours au maximum)	Souple (22 mois au maximum)	1 année scolaire
ECOLAGE ET FRAIS DE MATERIEL PAR AN²	Ecolage : 1000 francs, matériel et sorties : env. 1000 francs	Ecolage : 1000 francs par an, matériel et sorties : env. 1000 francs par an		Pas d'écolage, env. 400 francs de frais de matériel et de sorties	300 francs de frais d'inscription pour les examens préliminaires et env. 400 francs de frais de matériel et de sorties	Aucun	Aucun	Ecolage : 1000 francs, matériel et sorties : env. 1100 francs
RÉMUNÉRATION	Aucune	Aucune		Recommandation : 90 % du salaire de la 1 ^{re} année d'apprentissage	Recommandation : 90 % du salaire de la 1 ^{re} année d'apprentissage	Individuelle ; conformément à l'AC et aux normes de l'aide sociale (CSIAS)	Individuelle ; conformément à l'AC et aux normes de l'aide sociale (CSIAS)	Aucune

² Exonération en cas de droit aux subsides de formation (p. ex. pour les bénéficiaires de l'aide sociale) ou si les conditions d'exonération sont remplies.

	APP Pratique et formation générale (APF)	APP Pratique et intégration (API)		Préapprentissage standard	Préapprentissage d'intégration ¹	SEMO standard	SEMO plus	APP plus
		API 1	API 2					
CONDITIONS D'ADMISSION	En priorité pour les élèves des sections générales, motivation à fréquenter l'école pendant une année supplémentaire, participation active au choix professionnel, besoin avéré de formation et de soutien	<p>Compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle et grande motivation à suivre l'enseignement</p> <p>API 2 après l'API 1 : réalisation de progrès suffisants pour l'entrée dans le monde du travail lors de l'API 1</p> <p>Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, l'ordre de priorités établi aux articles 2a et 28 ODFOP s'applique.</p>		Contrat de préapprentissage	<p>Réfugiés et personnes admises à titre provisoire ayant de l'expérience professionnelle/une formation</p> <p>En général max. 12 mois de préparation dans une solution transitoire de l'INS/OSP</p> <p>Recommandation suite à l'examen préliminaire</p> <p>Contrat de préapprentissage</p>	Motivation à améliorer sa situation professionnelle	Motivation à participer régulièrement au programme selon l'accord conclu à titre individuel	Motivation, besoin de soutien élevé pour l'acquisition de compétences transversales
ÂGE	En général, juste après l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans	De 15 à 25 ans		De 15 à 25 ans L'OSP statue sur les exceptions.	De 18 à 35 ans L'OSP statue sur les exceptions.	De 15 à 25 ans	De 15 à 25 ans	De 15 à 18 ans
NIVEAU LINGUISTIQUE	A2-B1	A1	A2	A2	A2	A2	A2-B1	A2